



CONSEIL PORTUAIRE d'ARES

Réunion du jeudi 13 novembre 2025

La réunion du Conseil Portuaire d'Arès s'est tenue le jeudi 13 novembre 2025 à 14h30 à l'hôtel de ville d'Arès sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Xavier DANAY Matthieu PERUCHO Laurent OLIVIER	Cédric PECQUEUX
EXCUSE(E)S	Jocelyne SARRAUTE Laurent RAMBLA	

AUTRES PARTICIPANTS

Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA
Thierry DAVID – SMPBA
Alizée BOURGES – CRCAA
Christelle LAMARQUE - SIBA
Delphine MARTINS – PNMB
Philippe BAELDEN – Usager du port
Mme BIDONDO – Le Vivier du Jaquet
Monsieur CORMEL – Cabinet GUENOLE

Excusé(e)s :

Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du SMPBA
Sabine JEANDENAND - SIBA
Delphine CATHALA - DDTM
Olivier LABAN – CRCAA
Matthieu CABAUSSSEL – CRCAA
Philippe SALVAGNAC - DDPP
David LAMOUROUS - CDPMEM33
Laurent REVOLA - UPNBA
Franck MAZEAS - PNMB

Monsieur Xavier DANAY souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Portuaire et des invités.

M. Jean GALAND remercie les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue puis laisse la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

M. Cyril CLEMENT informe les élus que des plaisanciers et professionnels du port ont également été invités afin d'élargir la représentativité des usagers et commence la présentation de l'ordre du jour.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque l'actualité du SMPBA, en termes de réorganisation suite à l'incendie du siège le 31 décembre 2024 et notamment l'instruction d'un appel à concours en vue de sa reconstruction et de son adaptation aux besoins de regroupement des services administratifs du Syndicat Mixte. Il est précisé que le projet prévoit une extension de l'existant afin d'intégrer l'ensemble des services administratifs du Syndicat Mixte.

Un point Ressources Humaines est également fait sur les mouvements de personnel : nouvelles arrivées, départs et recrutements en cours. L'organigramme est d'ailleurs présenté à l'assemblée.

Il est ensuite fait part des actualités et des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires :

Démarches et instructions en cours pour l'acquisition de terrains à Biganos et Lanton, dossier environnemental du port à sec à La Teste de Buch, expérimentation du passage d'un navire du SMPBA en mode hybride avec assistance électrique (manœuvrabilité, ancre virtuelle, respect environnemental,...) et consultation pour des études techniques, environnementales et de faisabilité dans la perspective d'envisager la conception et la construction d'un navire pour l'entretien de la navigabilité dans les ports et les chenaux.

Sur les périmètres du SMPBA, il est constaté une légère baisse d'activité sur le plan d'eau (-75 contrats au global) et que l'on répond favorablement à toute demande de corps-morts. Sur le domaine terrestre, la baisse est liée essentiellement à des regroupements d'AOT. Une baisse est également ressentie pour les inscriptions sur les listes d'attente, tous ports confondus.

Il est précisé qu'une réflexion a été engagée cet été à l'initiative du SMPBA, en lien avec les professionnels du nautisme et de l'ostréiculture, pour évoquer la part variable de la redevance pour les entreprises à vocation commerciale, sans qu'aucune décision n'ait bien évidemment été actée.

La redevance, actuellement à 1,35% du Chiffre d'Affaires H.T., ne bougera pas en 2026. Cette réflexion partagée sera menée dans l'esprit d'un accord « gagnant-gagnant », étant donné que les redevances contribuent directement aux travaux réalisés sur les ports.

Le bilan sur l'activité de la Police Portuaire met en exergue 177 procès-Verbaux pour non-respect de la réglementation (2 à Arès pour atteinte à la propreté du port), 172 courriers de mise en demeure, 158 occupations sans droit ni titre (8 sur Arès), 40 injonctions et quelques procédures en cours au Tribunal Administratif.

La consultation pour la sécurité des ports lors des fêtes de fin d'année est en cours d'analyse, pour une surveillance du 19 au 31 décembre de 22h à 6h, beaucoup d'entreprises ont présenté une candidature. Le port ostréicole est concerné.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 1er décembre 2025. Pour rappel, ces démarches se font désormais de manière dématérialisée sur le portail Alizée.

En 2025, il n'y a pas eu d'attribution de places à Arès sur liste d'attente (16 places publiques), 71 personnes sont actuellement inscrites (+3). La durée d'attente se maintient à 15 ans pour obtenir une place.

5 changements d'AOT terrestre depuis le dernier Conseil Portuaire, sur un total de 48.

Cette année, il y a eu 62 demandes de manifestations sur l'ensemble des ports, essentiellement en période estivale, dont 1 sur Arès.

Un point est présenté sur l'activité du port à sec à La Teste de Buch avec une forte activité dès le mois d'avril.

II. Budget 2025 en cours

Un point est fait sur la situation budgétaire, en termes de recettes et de subventions perçues ou en cours d'instruction puis sur la station d'avitaillement de Fontainevieille, pour laquelle est annoncé la programmation d'un nettoyage en 2026.

En termes de recettes, le montant des redevances à la date du présent conseil est de 2 997 038 € et la dotation de transfert de charges du Département de la gironde a été perçue en octobre pour 1,8 M€. Il est rappelé que cette dotation est règlementaire et fixe et qu'elle constitue une charge obligatoire pour le Département, dans le cadre du transfert de charges à la création du SMPBA.

Les emprunts contribuent toujours une charge importante à hauteur d'1M€, dont les emprunts historiques du Département et des communes ainsi que les deux grosses opérations à Ostréa Edulis à Gujan-Mestras et au Bétey à Andernos-les-Bains.

Le Syndicat Mixte poursuit ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations pour la réalisation de projets comme la mise en place de corps-morts innovants dans le cadre des renouvellements des zones de mouillages sur Andernos-les-Bains et Lanton et la construction du port à sec à La Teste de Buch ...

La capacité financière en travaux et dragages du Syndicat Mixte est pour 2026 d'environ 2,5 M€, encore faible au regard des travaux qu'il reste à réaliser sur les 16 ports dont il a la gestion.

Les pistes d'évolution sont notamment une meilleure valorisation du Domaine Public, la maîtrise des subventions allouées aux associations (les dernières sont en cours de règlement) et une participation de ces dernières lors de manifestations « lucratives ».

Une présentation des budgets de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement. En effet, le pourcentage de 98% du budget engagé montre que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

III. Tarification 2025 et 2026

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2025, à l'échelle de tout le périmètre du SMPBA puis comparativement à 2024 concernant le port d'ostréicole d'Arès.

Le nombre d'AOT sur Arès en 2025 est de 248 pour le plan d'eau, 15 sur liste d'attente et 48 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances au 15 septembre de 168 k€ H.T., montant réellement perçu par le SMPBA.

Les principales propositions de modifications de la tarification 2026 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment :

- L'augmentation moyenne de 3% sur les linéaires du plan d'eau ;
- Les revalorisations liées au passage en catégorie supérieure pour les aménagements réalisés au Bétey et au ponton patrimoine de Larros ;
- La « linéarisation » des passages à la nuitée dans les ports et aux mouillages ;
- Les AOT « retraité patrimonial » sont contenues (1,15€ / 2,35€ / 3€) pour 2026. Si les montants proposés ne feront pas débat pour l'année 2026, Le SMPBA sera bien évidemment attentif à ces lignes à l'avenir.
- Les redevances afférentes aux infrastructures d'eau de mer ne subiront pas d'augmentation en 2026.
- Plusieurs légères revalorisations sont présentées à l'assemblée, liées à l'occupation du domaine terrestre.

Après avoir été présentée lors des Conseils Portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote lors du Conseil Syndical de décembre 2025.

IV. Travaux

Depuis le transfert de gestion au SMPBA en 2017, 1,3 M€ ont été investis sur le port d'Arès.

Les travaux terminés ou en cours :

- Réfection des perrés ;
- Mise en conformité et restructuration des sanitaires. Malheureusement de nombreuses dégradations sont régulièrement constatées, comme sur l'ensemble des communes ;
- Entretien et maintenance des cabanes 22 et 36.

Les travaux à venir :

- L'enfouissement des réseaux sur les deux darses du port ostréicole. (390 k€). Monsieur CORMEL, du cabinet GUENOLE, apporte des précisions sur l'opération : Les travaux dureront 2 à 3 mois durant le 1^{er} trimestre, sur une longueur de 800 ml, alimentant ainsi 52 cabanes, pour un montant de 240 k€ pour le SMPBA (réseaux) et 150 k€ pour la commune (éclairage public). Les devis sont actuellement validés et en attente des financements 2026.
- Etude en cours, à la demande du CRCAA, en lien avec les professionnels et la mairie, pour la création d'une zone de réception des déchets coquillers. L'emplacement évoqué pose question quant à sa situation face à une AOT ostréicole et n'est pas trouvée très accueillante à l'entrée du port. Malgré une prise de conscience des professionnels sur la nécessité de gérer les déchets, la crainte est de voir augmenter leur Contribution Professionnelle Obligatoire (CPO). Sur le fonctionnement, la mise en place d'un cadenas à code a déjà permis la disparition de déchets divers dans la benne actuelle.
Pour rappel, depuis plusieurs années, des discussions se tiennent avec l'ASCOA pour envisager l'installation du projet sur leur terrain, sans pour autant aboutir (réticence des usagers du site).
- La création d'un ponton d'accueil à l'entrée du port avec un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- L'amélioration de l'aire de carénage existante.

Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur le port ostréicole, 18 demandes ont été recensées, 11 sont actuellement terminées et 7 sont toujours en cours. (36 k€)

V. Dragage

Conformément à la convention de partenariat entre le SIBA et le SMPBA, le dragage du port d'Arès est envisagé en 2026/2027, prévision essentiellement liée à la vitesse de valorisation des sédiments présents sur l'Unité de Gestion des Sédiments. Cette opération est uniquement prévue à l'intérieur du port car actuellement le chenal évolue beaucoup. Une présentation est faite par le SIBA sur la Bathymétrie actuelle du port ostréicole.

Monsieur le Maire comprend les difficultés rencontrées mais précise qu'il n'y a aucun intérêt à n'intervenir que sur le port. La dernière intervention datant de 2016, il y a lieu pour lui d'intervenir en urgence sur le port et le chenal. Il sollicite du SIBA une priorisation dans la programmation.

VI. Questions diverses

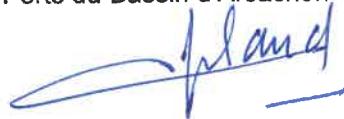
- Sur la question d'une éventuelle écluse pour apporter un effet de chasse d'eau dans le port, Monsieur le Maire précise qu'il y a déjà eu des études sur ce sujet mais la difficulté rencontrée est la qualité de l'eau rejetée dans le Bassin. La mairie se doit d'avoir une veille sur la sécurité sanitaire.
- En réponse à Mme MARTINS, il est précisé qu'il y a déjà eu une opération d'entretien de navigabilité par « Jetting » devant le club nautique et que le résultat était positif. Des études sont actuellement menées par le SMPBA en vue de se doter de moyens qui permettraient une meilleure récurrence de ce type d'opération.
- Sur l'évolution des redevances, évoquée par Mme BOURGES, il est rappelé par Monsieur CLEMENT et Monsieur le Maire que les tarifs restent très favorables et sont 30 à 40% moins chers que sur le domaine privé. Monsieur PERUCHO souhaite toutefois sensibiliser l'assemblée sur la précarité des professionnels.
- Le balisage identitaire est en général remis à niveau par le SIBA après les dernières opérations de dragage mais l'évolution du chenal évoquée à l'article V ne permet pas au SIBA d'intervenir de manière efficace et durable.

Calendrier

- Le prochain CT-AOT aura lieu le mardi 13 janvier 2026, parallèlement à la commission de cultures marines, selon les dossiers de candidature présentés.
 - Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 17 décembre, à Lanton.
-

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean GALAND et M. Xavier DANEY remercient l'ensemble des participants pour la qualité des échanges, la séance est levée à 15h40.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND